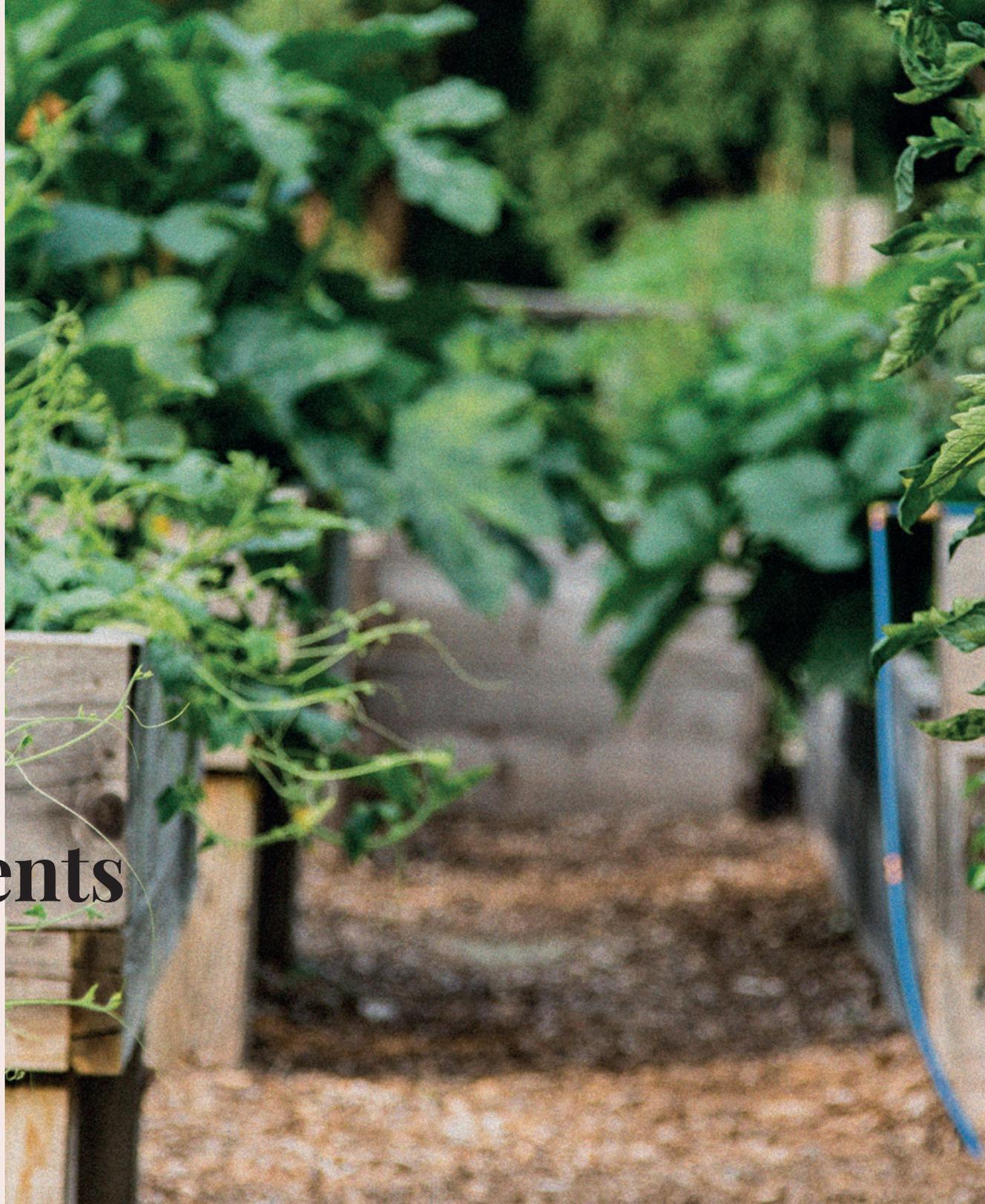




# Plan d'action aux changements climatiques

2021-2025



Cette publication a été rédigée par la Ville de Saint-Colomban.

© Ville de Saint-Colomban, 2021

Tous droits réservés.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Ville de Saint-Colomban.

#### NOTE

Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

# Table des matières

Le mot du Maire	4
Le mot de la présidente du comité consultatif en environnement	5
Pourquoi un plan d'action aux changements climatiques	6
Le processus menant au Plan d'action aux changements climatiques	7
Mot des membres	8
Liste des abréviations	9
Les six champs d'intervention	10
Qualité de l'air et réduction des gaz à effet de serre (GES)	11-13
Mobilité durable	14-15
Gestion durable de l'eau	16-17
Gestion des matières résiduelles	18-19
Biodiversité et ressources naturelles	20-21
Consommation responsable et achat local	22-23
Suivi du Plan d'action aux changements climatiques	24
Remerciements	25



# Le mot du maire

Bonjour,

Comme conseil municipal, nous avons signé la Déclaration d'urgence climatique en avril 2019 pour laquelle nous nous engageons à l'époque à réfléchir un plan d'action en réaction aux changements climatiques. C'est le plus grand défi auquel nous devons faire face. Déjà, personnellement, dès le début des années 2000, j'ai vu les impacts des changements climatiques dans des pays beaucoup moins bien outillés à les affronter. Au cours des dernières années, ici, des événements sont survenus nous démontrant les conséquences qu'une série d'épisodes climatiques pouvaient engendrer comme problèmes. Il y a aussi quelques années, j'ai eu la chance d'assister à une conférence donnée par la corporation des ingénieurs de l'armée américaine dans le cadre du rendez-vous international de l'eau et c'est à ce moment que j'ai compris l'ampleur des modifications nécessaires dans la façon de penser nos milieux et la ville.

Après 2 ans de travail, dans ce document, nous vous présentons le fruit d'une orientation forte au sein de notre conseil municipal, l'environnement; et qui plus est, un plan concret pour contrer l'impact des changements climatiques sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban. C'est le résultat d'un travail de plusieurs heures effectué par le comité consultatif en environnement. Les membres ont profité d'une entière latitude pour réfléchir les actions en lien avec notre territoire et je les remercie grandement d'avoir mis tant d'heures à la création de cet ouvrage.

Sous le leadership de leur présidente Mme Sandra Mercier, conseillère municipale, le comité, constitué de membres aux compétences complémentaires, a su découper les différents enjeux à l'intérieur de

6 différents champs d'intervention. La Ville de Saint-Colomban est un modèle d'urbanité qui est actuellement contre-tendance au niveau environnemental et leur travail est très bien adapté à notre contexte.

L'historique d'aménagement décentralisé de notre ville constitue un obstacle majeur tout en étant simultanément notre plus grande richesse. L'opportunité d'offrir de grands espaces de vie laisse une trace environnementale certaine tout en permettant des milieux de vie fort recherchés pour leur qualité globale. Les prochaines années dicteront de nouveaux modes d'organisation du travail, d'interrelations avec notre environnement et de dynamiques sociales qui changeront profondément nos habitudes actuelles. Notre travail repose sur notre capacité à lire l'avenir et de comprendre l'impact des changements climatiques sur la ville afin de se montrer résilients face à ce défi jamais affronté.

Il nous faut agir maintenant afin d'éviter d'être en mode réaction. Je sais tout le travail qui a été fait afin de fixer les actions dans le temps et il appartiendra aux éluEs des prochaines années de respecter le plus fidèlement possible ce que le comité a fixé comme objectifs. Je vous souhaite la préparation, le courage et la résilience pour prendre les meilleures décisions pour les années qui viennent.

Encore une fois, merci aux membres du comité consultatif en environnement pour le travail effectué.

Cordialement,

**Xavier-Antoine Lalande**  
Maire, Saint-Colomban

**« Les prochaines années dicteront de nouveaux modes d'organisation du travail, d'interrelations avec notre environnement et de dynamiques sociales qui changeront profondément nos habitudes actuelles. »**

# Le mot de la présidente du comité consultatif en environnement

Tout a débuté en avril 2019 lorsque les membres du conseil municipal de Saint-Colomban adoptaient, à l'unanimité, une résolution pour appuyer la Déclaration d'urgence climatique (DUC) qui vise à reconnaître que des changements rapides et sans précédent sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 °C le réchauffement planétaire.

Les élus de Saint-Colomban emboîtèrent ainsi le pas à plusieurs municipalités du Québec qui souhaitaient inciter les gouvernements fédéral et provincial à mettre en œuvre, rapidement, des initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Dès lors et afin de respecter cet engagement, les membres du comité consultatif en environnement (CCE) ont développé une vision ayant pour but d'influencer et de guider chacune des actions en matière de développement durable sur le territoire de la Ville. En effet, nous sommes persuadés qu'une planification stratégique d'objectifs et d'actions basée sur des enjeux actuels et qui s'appliquent à notre territoire permettra de réduire notre empreinte environnementale. Et c'est exactement ce que reflète le Plan d'action aux changements climatiques (PACC).

Au cours des dernières années, le conseil municipal a fait le choix d'adopter des comportements plus responsables qui cadrent tout à fait avec cette vision. Notons, entre autres, le renouvellement graduel de sa flotte de véhicules vers des énergies vertes, l'achat de bornes de recharge et l'utilisation de matériel réutilisable lors des événements.

Le processus d'élaboration du PACC fut éminemment un travail d'équipe. Je tiens donc à remercier le travail de longue haleine de cette belle équipe qu'est le CCE ainsi que le Service de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme.

C'est ensemble que nous ferons un monde meilleur afin de laisser une empreinte plus convenable pour les générations futures. Je vous présente donc avec grande fierté le Plan d'action aux changements climatiques 2021-2025 de la Ville de Saint-Colomban.

## **Sandra Mercier**

Présidente du comité consultatif en environnement



**« Les membres du comité consultatif en environnement ont développé une vision qui influence et guide chacune des actions en matière de développement durable sur le territoire de la municipalité. »**

# Pourquoi un plan d'action aux changements climatiques

Il y a consensus dans la communauté scientifique, les changements climatiques sont bien réels et leurs impacts se font de plus en plus ressentir tantôt à l'échelle globale, tantôt à l'échelle locale.

Ils se traduisent, entre autres, par un accroissement des températures moyennes, par une plus grande variabilité des extrêmes de température, des vagues de chaleur accablante plus fréquentes, des épisodes de redoux hivernal et une intensification des pluies abondantes.



Ces impacts engendrent inévitablement des enjeux et des risques sur la santé des populations, mais également sur l'économie et l'environnement. Notons, la hausse des effets des îlots de chaleur, la diminution de la qualité de l'air, l'accroissement des risques d'inondations, la réduction de la qualité de l'eau potable, la sévérité des périodes d'étiage et l'augmentation d'impacts néfastes importants sur la biodiversité et sur la qualité des milieux naturels.

Rappelons-nous, entre autres, les inondations et les glissements de terrain du 24 juin 2014 sur le territoire de la municipalité.

Il apparaît donc essentiel d'agir afin de lutter contre les changements climatiques, mais également pour s'adapter à ces derniers. Pour ce faire, il existe deux stratégies d'intervention. La première est l'atténuation qui consiste à limiter les émissions de GES dans l'atmosphère pour réduire le réchauffement. La deuxième est l'adaptation qui vise à diminuer la vulnérabilité des milieux, organisations, collectivités et individus face aux impacts des changements climatiques par la modification de leurs comportements.

La combinaison de ses deux stratégies est essentielle, car elles sont complémentaires dans le sens où l'une réduit les risques et l'autre permet d'y faire face.

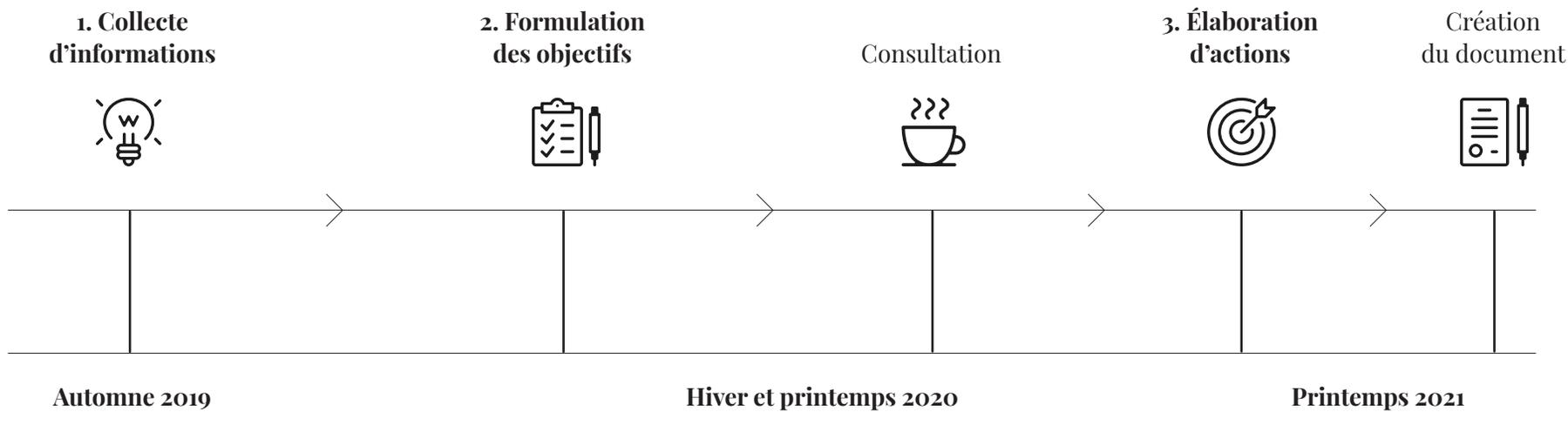
Heureusement, une grande partie de ces répercussions peuvent être limitées et même, dans certains cas, évitées. En effet, c'est grâce à une bonne planification, de la réglementation, des mesures graduelles et efficaces ainsi qu'à des solutions appropriées à notre territoire qu'on peut s'adapter et atténuer les impacts des changements climatiques. C'est prouvé, les mesures choisies entraînent presque à tout coup des bénéfices très larges.

En tant qu'acteurs de première ligne, nous avons un pouvoir d'action pour intervenir. Agir dès maintenant pour se préparer aux changements climatiques inévitables en concevant et en mettant en œuvre un plan d'action aux changements climatiques pour le territoire de la Ville de Saint-Colomban aidera à relever les défis complexes posés par les changements climatiques.

# Le processus menant au Plan d'action aux changements climatiques

La mise en place de ce plan d'envergure qu'est le PACC s'est échelonnée sur plus d'un an (2019-2021) et s'est déclinée en plusieurs étapes. D'abord, la collecte d'informations et l'identification de six champs d'interventions, soit l'air, la mobilité durable, l'eau, les matières résiduelles, la biodiversité ainsi que les habitudes de consommation.

Ensuite, l'établissement d'objectifs et l'élaboration d'actions visant l'atteinte de ces objectifs. Puis, la détermination d'un échéancier selon l'impact, les ressources, la rapidité et la durée de chacune des actions formulées.





# Mot des membres de CCE

Nous vivons des moments historiques depuis plus d'un an et bien que nos priorités en matière de santé soient profondément affectées, une priorité fondamentale demeure pour tous, celle de freiner la dégradation de la planète et le réchauffement climatique. Je suis content d'avoir pu contribuer à l'élaboration du plan d'action dont Saint-Colomban s'est doté en réponse à l'urgence climatique.

**Marc Lalonde,**  
Membre-citoyen



Ce plan s'inspire des initiatives des plans environnementaux qu'on retrouve non seulement ailleurs au Québec, mais aussi ailleurs au Canada et dans le monde. Nous les avons ensuite adaptés à l'échelle de notre ville et ajoutés une saveur personnelle. Les objectifs sont clairs et à notre portée afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Il est évident que nous devons régulièrement réévaluer les actions établies dans ce plan et ainsi nous assurer qu'elles contribuent efficacement à l'atteinte de nos objectifs. Ceci n'est qu'un point de départ et je souhaite ardemment que ce plan survive et évolue, peu importe les élus qui nous représenteront dans le futur.

Il ne faut pas prendre pour acquis que nous aurons toujours soit de l'air, de l'eau et une nourriture de qualité et en abondance. Tout cela changera radicalement si rien n'est fait pour lutter contre les changements climatiques. Soyons proactifs, car nous sommes au premier plan pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et de la nourriture que nous consommons.

Chaque geste compte et j'espère que le présent plan d'action que votre ville adopte saura vous inspirer et fera de votre ville un modèle pour lutter contre ces enjeux.

**Mathieu Bigras**  
Pour mes enfants William, Matthis, Antonin, Alice et Léonie.  
Membre-citoyen



**Olivier Côté**  
membre-citoyen



**Sandra Mercier**  
présidente du CCE et conseillère  
municipale



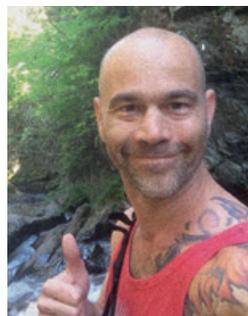
**Dominic Lirette**  
directeur du Service de l'aménagement,  
environnement et urbanisme



**Christiane Wilson**  
conseillère municipale



**Mélissa Kucbel-Saumier**  
ancienne membre-citoyenne



**Benjamin Brossard**  
ancien membre-citoyen

L'écriture de ce plan d'action est une lettre d'amour envers non seulement notre ville et ses habitants, mais aussi tous les êtres vivants (animaux ou végétaux) qui nous entourent. Nous aimons notre milieu et espérons que nos enfants et petits-enfants pourront en profiter pleinement dans toute sa beauté. J'espère que ce plan en inspirera plus d'un à repenser son impact sur son milieu et fera rayonner notre belle municipalité.

**Émilie Riopel,**  
Membre-citoyenne



# Liste des abréviations

3RV-E	Réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination
ABRINORD	Organisme de bassin versant de la Rivière-du-nord
CCE	Comité consultatif en environnement
CRE Laurentides	Conseil régional de l'environnement des Laurentides
CRD	Résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition
DEL	Diode électroluminescente
DUC	Déclaration d'urgence climatique
EEE	Espèces exotiques envahissantes
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PACC	Plan d'action aux changements climatiques
PDE	Plan directeur de l'eau
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
TAC	Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord

# Les six champs d'intervention

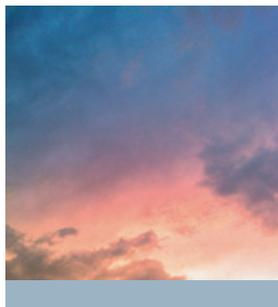
Le travail d'élaboration du PACC a permis de déterminer les six champs à prioriser par la Ville de Saint-Colomban.

Ces champs, explorés sous plusieurs angles, ont ensuite menés à l'élaboration d'objectifs et d'actions à prioriser, pour lesquelles la Ville a une influence et détient la compétence.

Les champs d'interventions ciblés sont les suivants :

**1.**

Qualité de l'air et  
réduction des gaz à effet  
de serre (GES)



**2.**

Mobilité durable



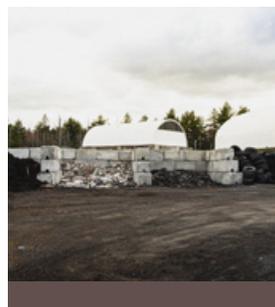
**3.**

Gestion durable  
de l'eau



**4.**

Gestion des matières  
résiduelles



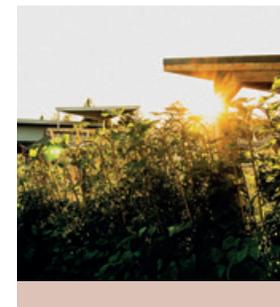
**5.**

Biodiversité et  
ressources naturelles



**6.**

Consommation  
responsable et achat local



# 1. Qualité de l'air et réduction des gaz à effet de serre (GES)

Enjeu : Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de GES provenant du cadre bâti et de l'utilisation des énergies fossiles.

## Objectif 1.1

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les sources de contamination de l'air par la **population**.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Acquisition de connaissances	1.1.1 Dresser un inventaire des émissions de GES sur le territoire et établir un plan de réduction des émissions.	Ville	2022	Inventaire réalisé et adoption du plan de réduction
Réglementation	1.1.2 Encourager les concepts de bâtiment durable et de rénovation écologique pour le secteur résidentiel et pour les ICI.	Ville	2023	Règlements modifiés
Incitatifs et sensibilisation	1.1.3 Inciter les propriétaires ayant des appareils de chauffage au bois qui ne répondent pas aux normes US EPA à modifier leur appareil.	Ville	2023	Création d'incitatif et pourcentage de la population sensibilisé
Sensibilisation	1.1.4 Diriger les propriétaires possédant un système de chauffage aux énergies fossiles vers des programmes d'aide financière favorisant leur remplacement.	Ville et Hydro-Québec	2023	Nombre d'activités de communication réalisé
Sensibilisation	1.1.5 Sensibiliser la population sur les impacts environnementaux des feux à ciel ouvert.	Ville	En continu	Nombre d'activités de communication réalisé
Étude de faisabilité	1.1.6 Évaluer la faisabilité de mettre en place un parc industriel vert pour favoriser l'emploi local en attirant de nouvelles entreprises.	Ville, MRC et promoteurs	2025	Étude réalisée
Mesure incitative	1.1.7 Favoriser la réduction des déplacements des citoyens dans le cadre de leur travail en mettant à leur disposition des locaux à partager.	Ville et promoteurs	2024	Nombre de locaux

**Objectif 1.2**

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les sources de contamination de l'air générées par les **services municipaux**.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Politique interne	1.2.1 Encourager le télétravail auprès des employés.	Ville	En continu	Adoption d'une politique de télétravail
Approvisionnement	1.2.2 Favoriser les appareils électriques lors du renouvellement des équipements et des outils municipaux.	Ville	2021	Nombre d'appareils électriques
Sensibilisation	1.2.3 Sensibiliser les employés à mettre fin à la marche au ralenti inutile des véhicules.	Ville	En continu	Nombre d'activités de communication réalisé
Mitigation des GES	1.2.4 Installer des dispositifs pour interrompre les moteurs à essence et diesel qui tournent inutilement lorsque les véhicules sont à l'arrêt.	Ville	2023	Nombre de dispositifs installé
Politique interne	1.2.5 Adopter des politiques internes pour la construction et la rénovation écologique des édifices municipaux incluant la gestion optimale des matières résiduelles générées.	Ville	2021	Adoption d'une politique

## 2. Mobilité durable

Enjeu : Déployer les infrastructures et les services requis pour favoriser les déplacements actifs et l'électrification des transports ainsi que pour assurer la quiétude des quartiers et appuyer les initiatives d'autopartage, de covoiturage et l'intermodalité.

### Objectif 2.1

Assurer la sécurité des déplacements actifs sur le territoire.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Étude	2.1.1 Adopter un plan directeur du réseau cyclable qui inclut la connexion au réseau des villes de Saint-Jérôme et Mirabel.	Ville	2022	Adoption du plan
Activité d'apaisement de la circulation	2.1.2 Augmenter la superficie des trottoirs dans le périmètre urbain favorisant les déplacements piétonniers.	Ville et MTQ	2024	Superficie de trottoir construit
Activité d'apaisement de la circulation	2.1.3 Adapter les infrastructures et les artères à la présence des piétons et des cyclistes.	Ville	En continu	Nombre d'actions entreprises
Planification et réduction de la consommation énergétique	2.1.4 Établir un plan de remplacement des lampadaires publics par de l'éclairage au DEL.	Ville	2021	Nombre de lampadaires au DEL





### Objectif 2.2

Promouvoir un aménagement et un développement du territoire intégrant les modes de transport actif et collectif.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Sensibilisation	2.2.1 Promouvoir le service de train de banlieue, les plateformes de jumelage pour le covoiturage et le service de taxibus et de minibus.	Ville et TAC	En continu	Nombre d'activités de communication réalisées
Étude de faisabilité	2.2.2 Établir les besoins de la Ville en matière d'aménagement de stationnements incitatifs.	Ville	2024	Rapport réalisé
Étude de faisabilité	2.2.3 Évaluer la possibilité d'implanter un système de partage de véhicule électrique et en faire la promotion.	Ville et TAC	2025	Rapport réalisé
Mesure incitative	2.2.4 Améliorer les aménagements pour vélos sur les terrains municipaux.	Ville	2021	Nombre de terrains municipaux améliorés

### Objectif 2.3

Encourager l'électrification des transports.

Réglementation	2.3.1 Exiger l'installation de borne de recharge électrique pour tous projets de rénovations, d'agrandissement et de constructions commerciales, institutionnelles, industrielles et multifamiliales.	Ville	2024	Règlements modifiés
Approvisionnement	2.3.2 Prioriser les véhicules électriques, hybrides ou à faible consommation énergétique lors du remplacement de la flotte municipale.	Ville	En continu	Nombre de véhicules verts
Étude et mitigation des GES	2.3.3 Établir les besoins de la Ville en termes de bornes de recharge électriques et procéder à l'installation dans les stationnements municipaux.	Ville	2023	Étude et nombre de bornes installées

### 3. Gestion durable de l'eau

Enjeu : Préserver la qualité et la quantité des ressources en eau, adopter des mesures visant à réduire la consommation d'eau potable et protéger les écosystèmes aquatiques.

#### Objectif 3.1

Protéger les eaux souterraines, les cours d'eau et les lacs afin d'avoir accès à une eau de qualité.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Acquisition de connaissances, soutien technique et concertation	3.1.1 Arrimer les actions municipales avec les plans directeurs de l'eau des bassins versants (PDE RDN et Lepage).	Ville et Abrinord	En continu	S.O.
Acquisition de connaissances et suivi	3.1.2. Continuer le programme d'échantillonnage des lacs et des tributaires du territoire.	Ville et Abrinord	En continu	Rapport annuel
Suivi, soutien technique et protection de la qualité de l'eau	3.1.3 Poursuivre l'évaluation des installations sanitaires et leur mise aux normes.	Ville	En continu	Nombre de visites et pourcentage des installations septiques remplacées
Mesure incitative	3.1.4 Adopter un règlement relatif au programme ÉcoPrêt pour le remplacement des installations septiques désuètes.	Ville et compagnies privées	2022	Pourcentage des installations septiques désuètes remplacées
Règlementation et suivi	3.1.5 Moderniser la réglementation sur les bandes riveraines et assurer un meilleur suivi.	Ville	2023	Modification réglementaire et superficie de BPR végétalisée
Sensibilisation	3.1.6 Sensibiliser la population aux impacts des plantes exotiques envahissantes et à l'importance de nettoyer leurs embarcations de plaisance.	Ville et Associations de lac	En continu	Nombre d'activités de communication réalisés
Acquisition de connaissances	3.1.7 Étudier les techniques d'abrasion et les abrasifs existants afin de réduire l'impact environnemental de l'entretien des chaussées sur les plans d'eau.	Ville et MELCC	2025	S.O.

**Objectif 3.1**

Suite

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Règlementation, soutien technique et suivi	3.1.8 Appliquer les actions de la stratégie d'économie d'eau potable.	Ville	En continu	S.O.
Sensibilisation	3.1.9 Sensibiliser la population à l'économie d'eau potable ainsi qu'à l'entretien des puits privés par la réalisation d'un guide de bonnes pratiques.	Ville	2022	Guide distribué et quantité d'eau distribuée par habitant
Soutien technique	3.1.10 Favoriser l'économie d'eau potable dans les bâtiments municipaux en installant des équipements à débit réduit.	Ville	En continu	Nombre d'équipement installé
Mesure incitative	3.1.11 Mettre en place un programme de sensibilisation aux méthodes alternatives pour le remplissage des piscines et des spas.	Ville	2023	Date de mise en place

**Objectif 3.2**

Appliquer une gestion durable des eaux pluviales pour réduire les risques dus aux modifications du régime hydrologique et diminuer les îlots de chaleur dans le périmètre urbain.

Soutien technique	3.2.1 Pratiquer la gestion écologique des fossés de rues.	Ville	En continu	Superficie de fossé végétalisé
Règlementation	3.2.2 Adopter des modifications réglementaires favorables à une meilleure gestion des eaux de ruissellement.	Ville	2022	Règlement modifié
Planification, soutien technique et suivi	3.2.3 Adopter un plan d'entretien pour les ouvrages rétention de l'eau incluant les bassins de sédimentation.	Ville	2022	Plan d'entretien adopté

## 4. Gestion des matières résiduelles

Enjeu : Assurer une approche durable et responsable en regard des matières résiduelles en encourageant la réutilisation, la réduction et le recyclage des matières et en optimiser les collectes.

### Objectif 4.1

Favoriser la réduction à la source.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Sensibilisation	4.1.1 Encourager le principe des 3RV-E et sensibiliser la population sur la consommation responsable.	Ville	En continu	Nombre d'activités de communication réalisé
Étude de faisabilité et planification	4.1.2 Évaluer la possibilité de réduire la fréquence de collectes des résidus ultimes et des encombrants et de distribuer des bacs roulants pour les déchets.	Ville	2023	Étude effectuée
Étude de faisabilité et réglementation	4.1.3 Étudier la faisabilité d'instaurer le principe de pollueur-payeur à la gestion des matières résiduelles.	Ville et MRC	2023	Étude effectuée

**Objectif 4.2**

Pratiquer une gestion des matières résiduelles qui répond aux objectifs du PGMR de la MRC.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Mesure incitative	4.2.1 Développer des outils permettant d'augmenter les quantités de matières recyclées et compostées dans les secteurs résidentiels et pour les ICI.	Ville et MRC	En continu	Pourcentage des matières recyclées et valorisées
Sensibilisation	4.2.2 Mettre en place une campagne de sensibilisation sur la gestion écologique des résidus verts.	Ville	En continu	Nombre d'activités de communication réalisé
Mesure incitative et soutien technique	4.2.3 Accroître la mission de l'écocentre : démantèlement de matières sur place, maximiser le réemploi, valoriser plus de matières, etc.	Ville	En continu	Pourcentage des matières détourné de l'enfouissement
Étude de faisabilité réglementation	4.2.4 Évaluer la possibilité d'adopter une réglementation exigeant aux entrepreneurs demandeurs de permis de trier sur place leurs résidus de CRD et les acheminer vers un centre de tri.	Ville	2023	Règlement modifié

**Objectif 4.3**

Appliquer des pratiques exemplaires de GMR dans les bâtiments et événements municipaux.

Réglementation	4.3.1 Intégrer dans les contrats municipaux l'obligation de valoriser les résidus de béton, de pierre, d'asphalte, de brique et de construction.	Ville	2022	Règlement modifié
Activité de pratique exemplaire	4.3.2 Adhérer au programme de reconnaissance ICI on recycle + pour tous les bâtiments municipaux.	Ville	Dès 2021	Attestation obtenue

## 5. Biodiversité et ressources naturelles

Enjeu : Préserver et valoriser la biodiversité du territoire pour assurer la durabilité du milieu, mais également pour encourager l'accessibilité et favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens envers le milieu naturel en l'intégrant dans l'aménagement du territoire.

**Objectif 5.1** Conserver la biodiversité et les bénéfices offerts par les écosystèmes.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Règlementation	5.1.1 Développer un système et des outils qui permettent l'application efficace et rigoureuse de la réglementation sur le déboisement des nouvelles propriétés.	Ville	2021	Règlement modifié
Règlementation	5.1.2 Insérer des clauses de conservation des écosystèmes par terrain dans les protocoles d'entente avec les promoteurs et demander de fournir des preuves à la fin des travaux.	Ville et promoteurs	2021	Règlement modifié
Activité de pratique exemplaire	5.1.3 Prioriser les espèces indigènes dans les aménagements municipaux.	Ville	En continu	S.O.

**Objectif 5.2** Protéger, mettre en valeur et restaurer les milieux naturels à valeur écologique élevée.

Activité de la protection du territoire	5.2.1 Poursuivre et étendre le programme de contrôle des plantes exotiques envahissantes et nuisibles.	Ville	En continu	Nombre de sites traités modifié
Acquisition de connaissances, concertation et planification	5.2.2 Établir un plan de conservation des milieux humides et hydriques sur le territoire.	Ville, MRC et Abrinord	2024	Adoption du plan
Sensibilisation	5.2.3 Encourager la conservation des terrains privés par des mesures légales d'intendance privée et publique.	Ville	En continu	Nombre d'activité de communication
Étude de faisabilité	5.2.4 Évaluer la possibilité de connecter certaines portions du territoire à des corridors écologiques.	Ville et MRC	2024	Étude réalisée
Mise en valeur	5.2.5 Aménager des espaces naturels ayant un potentiel récréotouristique élevé pour favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens envers le territoire.	Ville	2025	Pourcentage d'espace naturel aménagé
Sentiment d'appartenance	5.2.6 Ériger des accès publics aux lacs et cours d'eau.	Ville et Associations de lac	2023	Nombre d'accès



**Objectif 5.3** Réduire et contrôler les sources de pollution

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Soutien technique	5.3.1 Organiser des opérations citoyennes de nettoyage des cours d'eau et des emprises de rue.	Ville	En continu	Quantité de matières ramassées
Règlementation	5.3.2 Moderniser le règlement assurant le contrôle des pesticides et fertilisants.	Ville	2022	Règlement modifié

**Objectif 5.4** Encourager l'agriculture individuelle et collective

Règlementation	5.4.1 Adapter la réglementation afin d'encourager la permaculture et les serres privées.	Ville	2022	Règlement modifié
Sensibilisation et éducation	5.4.2 Continuer le développement des jardins publics et communautaires.	Ville	En continu	S.O.

## 6. Consommation responsable et achat local

Enjeu : Promouvoir la consommation responsable et l'achat local tout en favorisant le développement économique du territoire

### Objectif 6.1

Promouvoir la consommation locale et faciliter le développement de commerces de proximité.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Règlementation	6.1.1 Faciliter l'implantation de commerces de proximité en favorisant une plus grande mixité des usages.	Ville	2022	Règlement modifié
Service et commerce de proximité	6.1.2 Développer un service de location et de partage pour les petits équipements et outils.	Ville et organismes	2025	Mise en place du service
Mesure incitative et sensibilisation	6.1.3 Publiciser les commerçants qui vendent des produits en vrac et qui permettent les contenants réutilisables.	Ville et commerçants	En continu	Nombre d'activité de communication par année
Soutien technique	6.1.4 Soutenir les entreprises de réparation et de réutilisation.	Ville et Centre d'entraide	2023	S.O.
Mesure incitative	6.1.5 Favoriser les produits locaux.	Ville	En continu	S.O.
Service et commerce de proximité	6.1.6 Bonifier l'offre du marché public.	Ville	En continu	Achalandage

**Objectif 6.2**

Appliquer des pratiques exemplaires de consommation responsable.

Type d'action	Actions	Intervenants ciblés	Échéancier	Indicateur et/ou cible proposés
Politique interne	6.2.1 Adopter une politique d'événements écoresponsables et la faire approuver par une autorité reconnue.	Ville et CRE Laurentides	2022	Adoption d'une politique
Politique interne	6.2.2 Interdire le plastique à usage unique dans tous les bâtiments municipaux.	Ville	2024	Adoption d'une politique
Approvisionnement	6.2.3 Mettre en place des politiques d'approvisionnement écoresponsables.	Ville	2023	Adoption d'une politique

# Suivi du PACC

La Ville s'engage à mettre tous les efforts nécessaires afin de réaliser le présent Plan d'action aux changements climatiques. Pour ce faire, elle mettra en place un comité de suivi constitué d'élus et de citoyens engagés de Saint-Colomban, tel que le comité consultatif en environnement (CCE). Les membres du comité assureront le suivi à l'aide des indicateurs et des cibles mentionnées dans le plan.



# Remerciements

C'est grâce à l'engagement et à la participation active des membres du CCE, que le premier Plan d'action aux changements climatiques de la Ville de Saint-Colomban a pu voir le jour. Cette participation confirme la volonté citoyenne à contribuer à la mise en œuvre d'actions pour lutter contre les changements climatiques. Ce fut un travail

**Représentants citoyens et membres citoyens du comité consultatif en environnement :**

Olivier Côté, Mathieu Bigras, Marc Lalande,  
Benjamin Brossard, Émilie Riopel et  
Mélissa Kucbel-Saumier

stimulant dans lequel tous les collaborateurs ont exprimé leur vision et leurs espoirs pour assurer la préservation et la protection de l'environnement. La Ville tient à les remercier de leur implication au sein du comité.

**Représentants de la Ville :**

Sandra Mercier, conseillère municipale et présidente  
du comité consultatif en environnement  
Christiane Wilson, conseillère municipale  
Dominic Lirette, directeur du service de l'aménagement,  
de l'environnement et de l'urbanisme  
Stéphanie Legault, inspectrice en environnement  
et urbanisme

